



Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
Rue du Château – 59152 CHERENG
Tel : 03 20 41 45 63 – Fax : 03 20 41 45 61
Mail : servicepgca59@chasse59.net

N° adhérent :

(Cadre réservé à la FDC 59)

Contrat d'Adhésion Territoriale (CAT) **SAISON 2019/2020**

Ce contrat est annuel, il doit être déposé pour **le 15 Mai de l'année en cours**, accompagné de la demande de plan de gestion cynégétique. Il sera valable du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Engagements :

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

La Fédération Départementale des Chasseurs du Nord s'engage à fournir au bénéficiaire du présent contrat la prestation suivante :

- **Une assistance administrative, la délivrance des systèmes de marquage, le contrôle du respect de la police de la chasse par les agents de développement de la FDC59.**
- **Le respect de l'application du PGCA.**

Option Multi-services. (Adhésion volontaire fixe).

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

La Fédération Départementale des Chasseurs du Nord s'engage à fournir au bénéficiaire du présent contrat la prestation suivante :

- **Le soutien d'un agent de développement pour :**

La surveillance de la totalité des territoires de chasse détenus et déclarés dans le contrat.

La réglementation et la politique fédérale.

L'assistance technique en matière d'aménagement de territoire et de gestion des espèces.

Les services d'information et de communication.

L'assistance juridique pour les victimes des infractions à la police de la chasse.

L'accès aux subventions pour l'aménagement du territoire, la gestion de la faune, la régulation des nuisibles et le renforcement du gibier.

La surveillance sanitaire de la faune sauvage.

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

EMAIL :

Agissant : Pour lui-même et/ou le représentant de :

(Cochez une case) En qualité de président de la société de chasse :

S'engage à adhérer aux conditions du présent contrat, à en respecter les clauses financières calculées ci-dessous et à régler au moment du dépôt de la demande de PGCA et/ou plan de chasse grand gibier et/ou carte de modulation.

Vos surfaces devront être arrondies à l'hectare supérieur ou inférieur (ex : 14ha35 = 14 ha ; 14ha62 = 15 ha).

Pour les surfaces inférieures à 1ha, arrondir à 1ha.



Désignation	Commune	Surface en ha	Prix Unitaire	Montant
Coût prestation fixe			42.50	42.50
Adhésion volontaire fixe (optionnel)			85.00	
Abonnement « Nos chasses » (optionnel)			22.00	
			0.80	
			0.80	
			0.80	
			0.80	
			0.80	
			0.80	
			0.80	
			0.80	
			0.80	
			0.80	
TOTAL A REGLER				

**Si votre territoire a fait l'objet de modifications, merci de joindre les justificatifs (plans et droits de chasse).
Sans justificatif, votre modification ne pourra être acceptée.**

Joindre un chèque à l'ordre de la FDC59 du montant correspondant et retourner ce contrat accompagné de la demande de plan de gestion cynégétique pour **le 15 Mai de l'année en cours.**

Les demandes arrivées entre le 15 mai et le 30 août seront considérées comme « tardives ».

Dans ce cas, elles seront traitées par la commission de révision ce qui implique la délivrance de bracelets ou cartes de modulation dans la semaine qui suit l'ouverture générale.

Toute demande effectuée après le 1^{er} septembre (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas recevable et ne pourra être traitée par la Fédération.

Fait à :

Date :

Signature :

La Fédération des Chasseurs du Nord ne peut être responsable des superficies déclarées dans ce contrat.

Remarque : En cas de non attribution sur l'ensemble du territoire, le remboursement sera effectué si aucun autre plan de gestion (perdreix, faisan), plan de chasse (grand gibier) ou modulation ne dépend de ce contrat.